

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance plénière du lundi 2 mars 2026

Délibération n°2026-017

[Avis] Maquette pédagogique du Master Erasmus Mundus Joint Master « Insects as Solutions for a Sustainable Future » à l'UFR ST.

VU les articles L.613-1, L.711-1, L712-6 et suivants du code de l'éducation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Considérant ce qui suit :

Les Erasmus Mundus Joint Master (EMJM) sont co-financées par l'Europe et permettent à un consortium d'Universités (issues d'au moins 3 pays différents) de proposer des formations ouvertes aux étudiants du monde entier avec une mobilité obligatoire dans les universités d'accueil.

Le master « Insects as solutions for a Sustainable Future » (ISSF) est porté en coopération avec l'Université de Tours, l'Université de KU Leuven (Belgique) et l'Université de Nova Lisboa (Portugal). Le programme est également soutenu par plus de 60 partenaires (académiques & industriels) répartis dans 34 pays. Cette formation participera ainsi au rayonnement international de l'Université d'Orléans et constituera un parcours complémentaire de la mention « Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt » (AETPF).

Le master « Insects as solutions for a Sustainable Future » (ISSF) a pour objectif de former une nouvelle génération d'experts en sciences des insectes, en leur apportant des compétences polyvalentes et interdisciplinaires. La complémentarité des expertises des 4 universités porteuses garantira une formation complète dans 3 domaines clés en entomologie :

- Les insectes dans écosystèmes et agrosystèmes (Université d'Orléans, Université de Tours)
- Les insectes dans l'industrie et l'innovation (Université de KU Leuven)
- Les insectes en santé publiques (Université de Nova Lisboa)

Les étudiants recevront un diplôme conjoint des 4 Universités partenaires.

Le dossier de demande de création du Master Erasmus Mundus Joint Master « Insects as Solutions for a Sustainable Future » à l'UFR ST est joint en annexe.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU émet un favorable unanime sur la maquette pédagogique du Master Erasmus Mundus Joint Master « Insects as Solutions for a Sustainable Future » .

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.
Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif statutaire :	40
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	5
Total :	23

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 17/03/2026

Le Président du Conseil Académique
Romain ABRAHAM

Par délégation Vice-Président CFVU
Sébastien RINGUEDÉ

